



Ref : CA2015/218

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU BUDGET RECTIFICATIF N°2 (EXERCICE 2015)**  
**DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (C.F.A.)**

➔ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

➔ **ADOpte le budget rectificatif n°2 – BR2 (exercice 2015) du Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.), tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.*

Nombre de membres présents	<b>15</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>23</b>
Nombre de votes pour	<b>23</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 05/11/2015